

Séance du 09 septembre 2021

Compte rendu synthétique

Étaient présents :

*Mmes Chaillan Delphine, Kaluza Véronique, Danger Marine,
Mrs Chabaud Jean-Louis, Vivicorsi Pierre-Louis, Madoux Elie, Sabarly Alain, Brard
Richard, Mestre Bastien, Bee Sébastien*

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Danger Marine

Séance : 20h30-22h00

Le Maire propose l'adoption du Compte rendu du synthétique du Conseil Municipal du 04/06/2021. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il demande au Conseil Municipal le rajout de 2 points, à l'ordre du jour du Conseil municipal

- Etude de faisabilité -aire de camping-car
- Echanges sur les associations du villages et retour sur l'entretien du Maire avec la Sous – préfète.

Il a été délibéré les sujets suivants :

▪ **Point sur la Règlementation de la cantine scolaire.**

- En effet, afin de pouvoir respecter au mieux les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement, il est nécessaire de limiter les inscriptions, en privilégiant dans la mesure du possible et avec du bon sens, les familles dont les parents travaillent et où sont dans l'incapacité de récupérer leurs enfants pendant la pause méridienne.

Aussi il est rappelé qu'une inscription exceptionnelle le matin même avant 9h est possible. Seulement devant le manque de rigueur sur les délais d'inscriptions de certaines familles, il est nécessaire de trouver une solution afin que la commune, ne soit pas confrontée à nouveau, à une présence d'enfants à la cantine, sans inscription et par conséquent pas de repas prévu.

Réflexion sur une éventuelle augmentation du prix du repas de 8 euros au lieu de 4 euros.

- **Mutualisation des services communs des marchés publics avec la CCAPV**

Le Conseil municipal opte favorablement à l'unanimité, pour cette mise en place.

Elle permettrait de réduire le coût des prestations de la dématérialisation et permettrait aux communes de travailler sur les plateformes adaptées.

- **Mise en non-Valeurs budget Eau et Assainissement**

Inscription nécessaire au bon fonctionnement du budget

- **Requête des Habitants de Gévaudan**, quant à la réalisation de petits travaux de réfection de la façade de la chapelle ainsi que la peinture des nouvelles barrières mises en place récemment par la commune.

Le Conseil Municipal n'y voit aucuns inconvénients, sous réserve que les habitants concernés apportent à la Mairie, pour des raisons de sécurité, la preuve que ces personnes ont un statut professionnel qualifié avec les assurances correspondantes.

- **Point sur la finalisation de l'adressage du Village.**

La distribution des numéros et la mise en place des plaques de Rues, est prévu Pour le début d'année 2022.

- **Don** d'une parcelle appartenant à Monsieur et Madame BAURES au profit de la commune de Barrême, à des fins d'utilité publique.

Trois points ont été abordés en question diverses.

- Réflexion sur une proposition du musée de la résistance de castelane, sur la possibilité de récupérer une collection, dans nos locaux.

- La commune de Barrême a manifesté son intérêt, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et de l'Appel à projets bio déchets.

L'ensemble de ces projets sont pilotés par la CCAPV Soit : la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage, le projet jardin pédagogique avec l'école.

- Retour sur l'exposition géologique non permanente– été 2021. Retours positifs de la part des visiteurs. Fréquentations en hausses des musées Distillerie et Fossiles. Projet de travail sur un structure et offrir une exposition plus importante.